

Commune de Montségur
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-24

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **27 avril**, à 18h00 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel SEQUELA, Maire-adjoint.

Date de convocation du Conseil : 13 avril 2024.

Présents : Mesdames, Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Messieurs, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents : Séverine BONNET, Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration à Didier TRÉMOLIÈRES).

Secrétaire de séance : Sébastien MOUNIÉ.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Vote du compte Administratif 2023 – Budget Annexe Activités Touristiques

Après avoir donné lecture aux membres présents du Compte Administratif du Budget Annexe Activités Touristiques de la Commune, Monsieur le Maire-Adjoint précise qu'il convient de procéder à l'approbation de celui-ci.

Le compte administratif 2023 du budget Annexe Activités Touristiques s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 190 482,27 €

Recettes 255 637,79 €

Excédent de clôture : 65 155,52 €

Investissement

Dépenses 15 015,17 €

Recettes 11 689,00 €

Déficit de clôture : 3 326,17 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Lionel SEQUELA, 1^{er} Adjoint, hors de la présence de M. Nicolas DIGOUDÉ, maire, après avoir délibéré, par **08** Voix :

- **Constate** que le Compte Administratif 2023 du budget Annexe Activités Touristiques de la Commune de Montségur présente un excédent net cumulé de **103 382.02 euros** se décomposant comme suit :
 - 38 226.50 euros correspondant à l'excédent de clôture de l'exercice précédent.
 - 65 155.52 euros correspondant à l'excédent de clôture de l'exercice 2023.
- **Décide** : d'approuver le Compte Administratif 2023.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jours, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 29/04/2024 et de la publication le 29/04/2024

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ

